

vienne | vallée du rhône

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION Le conseil communautaire s'est réuni mardi soir, à la Verrière des Cordeliers

L'avenir des transports en commun de l'agglo à l'étude

Clémence LENA



Mardi 10 novembre, à l'occasion du conseil communautaire, les élus ont évoqué la future délégation de service public qui régira, à partir de 2022, l'organisation des transports collectifs sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

La délégation de service public (DSP) du réseau de transport urbain est un des très gros chantiers de ce début de mandat pour le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération. Après la fusion de ViennAgglo et de la communauté de communes de la Région de Condrieu en 2018, la gestion du réseau de transport urbain doit en effet être attribuée à un seul et même délégataire d'ici fin 2021. Pour cela, les élus doivent élaborer, d'ici janvier 2021, un cahier des charges qui précisera leurs demandes, autrement dit la politique des transports collectifs dans l'agglo pour les années à venir.

Ce mardi 10 novembre, à l'occasion du conseil communautaire, le vice-président Nicolas Hyvernats a présenté le rapport 2019 du délégataire des transports côté Isère. Un rapport qui a permis d'évoquer cette fameuse DSP commune.

Ainsi, Erwann Binet, conseiller d'opposition viennois, s'est interrogé sur la tarification des bus : « Actuellement, il y a un nombre très important d'abonnements et de tarifs sur le réseau et cela peut engendrer un manque de lisibilité pour les gens. On voit dans le rapport que certains abonnements ne représentent que 1,25 % des recettes. Est-ce bien utile d'avoir autant de tarifs différents ? Cela est-il étudié dans le cadre de la DSP ? » Le président de l'Agglo, Thierry Kovacs, a répondu par l'affirmative : « Tous ces abonnements sont historiques, et effectivement, la question se posera pour la prochaine DSP, qui représentera environ 10 millions d'euros de budget. »

Le maire de Vienne en a aussi profité pour répondre à [la question posée par Christophe Bouvier](#), maire de Chasse-sur-Rhône, au cours de l'été, sur la possibilité de proposer des transports en commun gratuits les jours de pic de pollution : « J'ai posé la question dans le cadre du syndicat mixte [des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, NDLR] et ce n'est pas si simple que ça, a indiqué Thierry Kovacs. J'ai bien compris que le Sytral et la Métropole de Lyon ne sont pas près de mettre en place la gratuité... C'est une question qui doit être débattue de façon plus large que notre territoire. »

Autre élue viennoise d'opposition, Florence David est également intervenue pour demander la possibilité d'organiser « une concertation publique via internet sur ces questions de transports collectifs » (en vue de la DSP), à l'image de ce que la Ville de Vienne vient de faire pour [l'aire de jeux du jardin de ville](#). « C'est une question légitime, a répondu Thierry Kovacs, même s'il faut être prudent, car une DSP sur les transports, c'est beaucoup plus compliqué. Quelles questions faut-il poser ? Est-ce qu'il faut desservir les zones d'activité ? On est tous d'accord pour dire oui, mais à partir d'où ? Est-ce que le TER doit devenir un élément structurant de notre réseau urbain, par exemple entre Vienne et Chasse ? »

Pour Erwann Binet, « ces questions justifient à elles seules qu'on fasse une consultation. Ce n'est pas pour leur faire dire ce qu'on doit décider, mais pour alimenter la réflexion. Il est indispensable que les usagers et futures usagers donnent leur avis car ils sont les premiers concernés ». « C'est déjà le cas à travers les groupes d'usagers et par la voix des maires, a répondu Thierry Kovacs. Mais nous pouvons effectivement réfléchir à cette idée. »



Les élus communautaires travaillent à la future délégation de service public du réseau de transport urbain. Le délégataire sera désigné en 2021, pour un début de délégation au 1^{er} janvier 2022. Photo archives Le DL/François LE FUR